



RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET  
LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE LA  
COLLECTE DES DECHETS  
EXERCICE 2017

## 1. Introduction.

## 2. Les ordures ménagères et le tri sélectif.

- 2.1. Les tonnages de la collecte des ordures ménagères.
- 2.2. Les tonnages de la collecte sélective.
- 2.3. Les chiffres financiers de la collecte des OMR (OM et tri sélectif).

## 3. La collecte du verre.

- 3.1. Les tonnages de la collecte du verre.
- 3.2. Le coût de la collecte du verre.

## 4. La collecte des papiers graphiques.

- 4.1. Les tonnages de la collecte du papier.
- 4.2. Le coût de la collecte du papier.

## 5. La pré-collecte.

- 5.1. La fourniture de contenants de collecte.
- 5.2. La maintenance des bacs et des colonnes.
- 5.3. Le lavage des bacs et des colonnes.
- 5.4. Inventaire des équipements.

## Conclusion.

## Annexe.

## 1. Introduction

La communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, créée en 2013, représente 44 communes pour 73 159 habitants. La CAGR a pour compétence la collecte des déchets ménagers avec les missions suivantes :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers recyclables ;
- La collecte du verre en apport volontaire ;
- La collecte des papiers – graphiques en apport volontaire ;
- L'acquisition des équipements de collecte (bacs, colonnes et sacs jaunes), ainsi que la maintenance et le lavage des bacs.

La compétence « traitement » est transférée à l'Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier, suite à la dissolution du SITDOM du Gard rhodanien.

Les évènements marquants de l'année sont :

- Intégration de la commune de Saint Laurent des Arbres au 1<sup>er</sup> janvier ;
- Année complète pour les extensions de consignes de tri des emballages (plastiques et petits métaux) ;
- Changement de prestataire pour la collecte du textile et des papiers de bureau au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 ;
- Démarrage de l'étude de faisabilité sur la tarification incitative.

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service, en application des articles L.2224-5 et L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, est destiné à l'information des usagers par présentation à l'assemblée délibérante de notre établissement public de coopération intercommunale. Les éléments concernant la partie « traitement » avec les déchetteries sont présentés dans le rapport « Traitement ».

## 2. Les ordures ménagères résiduelles et les emballages (hors verre)

La collecte des ordures ménagères et des emballages est assurée sur le territoire de l'Agglomération par trois prestataires privés :

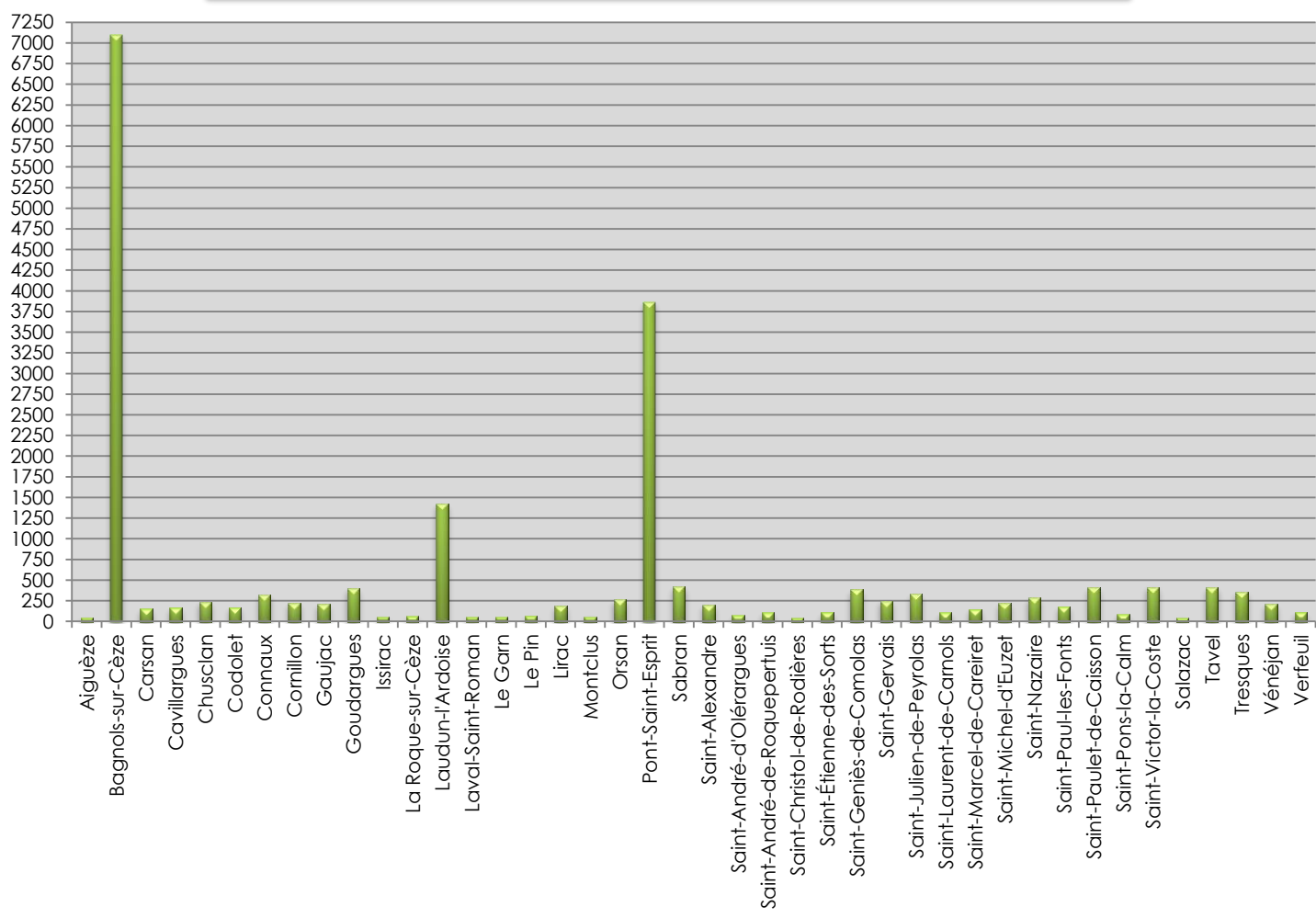
- Nicollin ;
- Suez Environnement (cotraitant) ;
- Véolia (sous-traitant).

### 2.1. Les Ordures Ménagères Résiduelles

La collecte des OMR est assurée en porte à porte avec des équipements allant du bac individuel (120 litres) au bac collectif (660 litres en majorité). La prestation de maintenance des bacs d'un volume supérieur à 340 litres est assurée par la société Nicollin.

Le tonnage collecté en ordures ménagères résiduelles est de 19 805 tonnes pour 2017, soit une baisse de 0,5 % par rapport à 2016 (19 921 tonnes). Sont présentés ci-dessous les tonnages d'OMR par commune en 2017 :

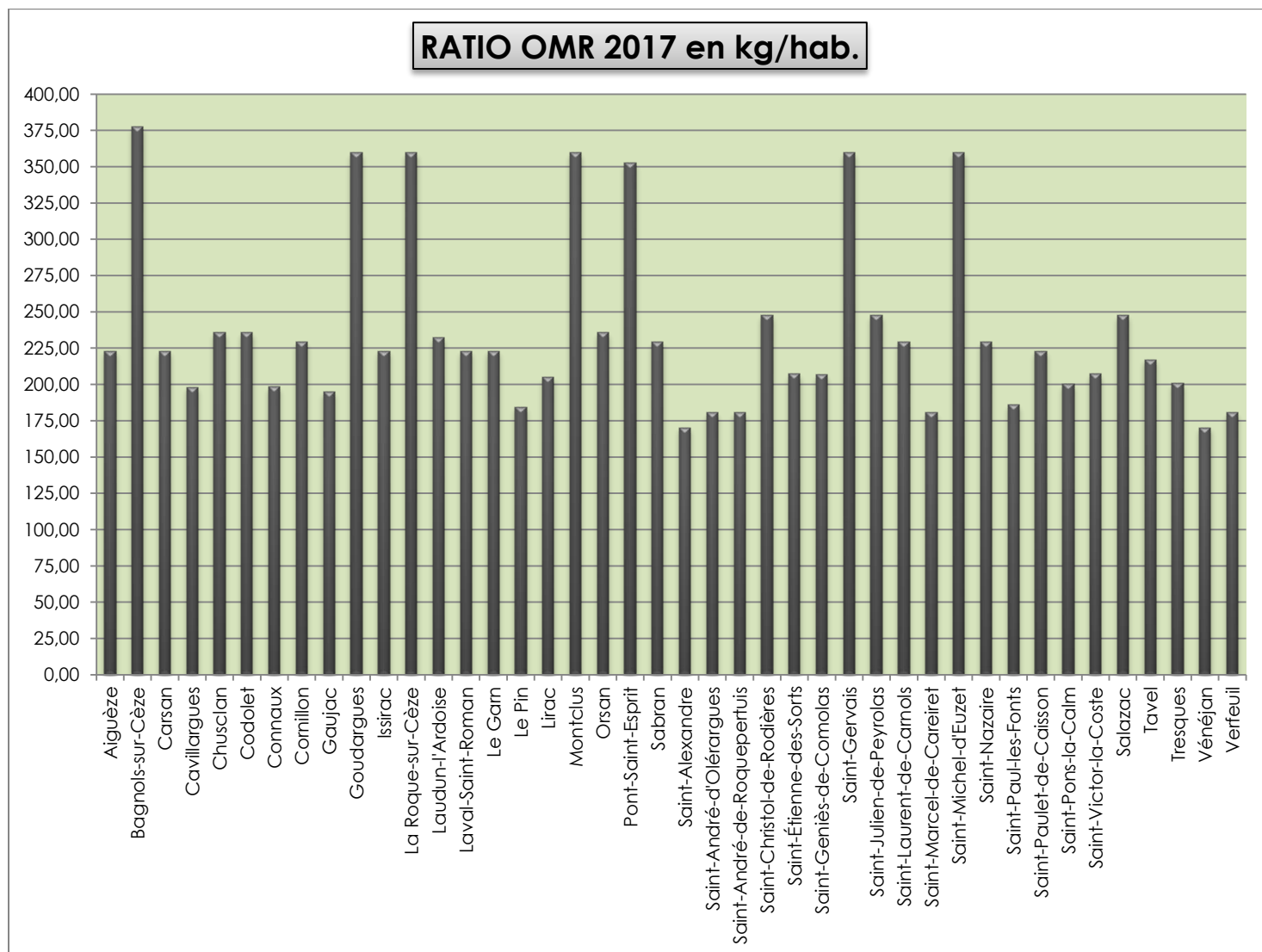
#### TONNAGES ORDURES MENAGERES 2017 PAR COMMUNE



Le tonnage diminue de plus de 11 tonnes (soit l'équivalent de 5 semi FMA). Cette baisse constatée pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive est due notamment aux actions de prévention et de valorisation afin de simplifier le geste du tri pour les administrés.

Concernant le ratio de collecte pour les OMR, celui-ci atteint 272 kg/hab en 2017 (283,3 kg/hab.an en 2016). Même si ce résultat est inférieur au ratio départemental (285 kg/hab.an), les communes urbaines et touristiques présentent des résultats supérieurs à 350 kg/hab.an. .

La distribution des composteurs individuels avec séance d'information (171 ventes pour l'année) et le développement du compostage partagé (4 nouvelles aires installées) favorisent cette baisse des ordures ménagères résiduelles. Par contre, de nombreux produits valorisables ou encombrants sont présents dans les bacs collectifs.

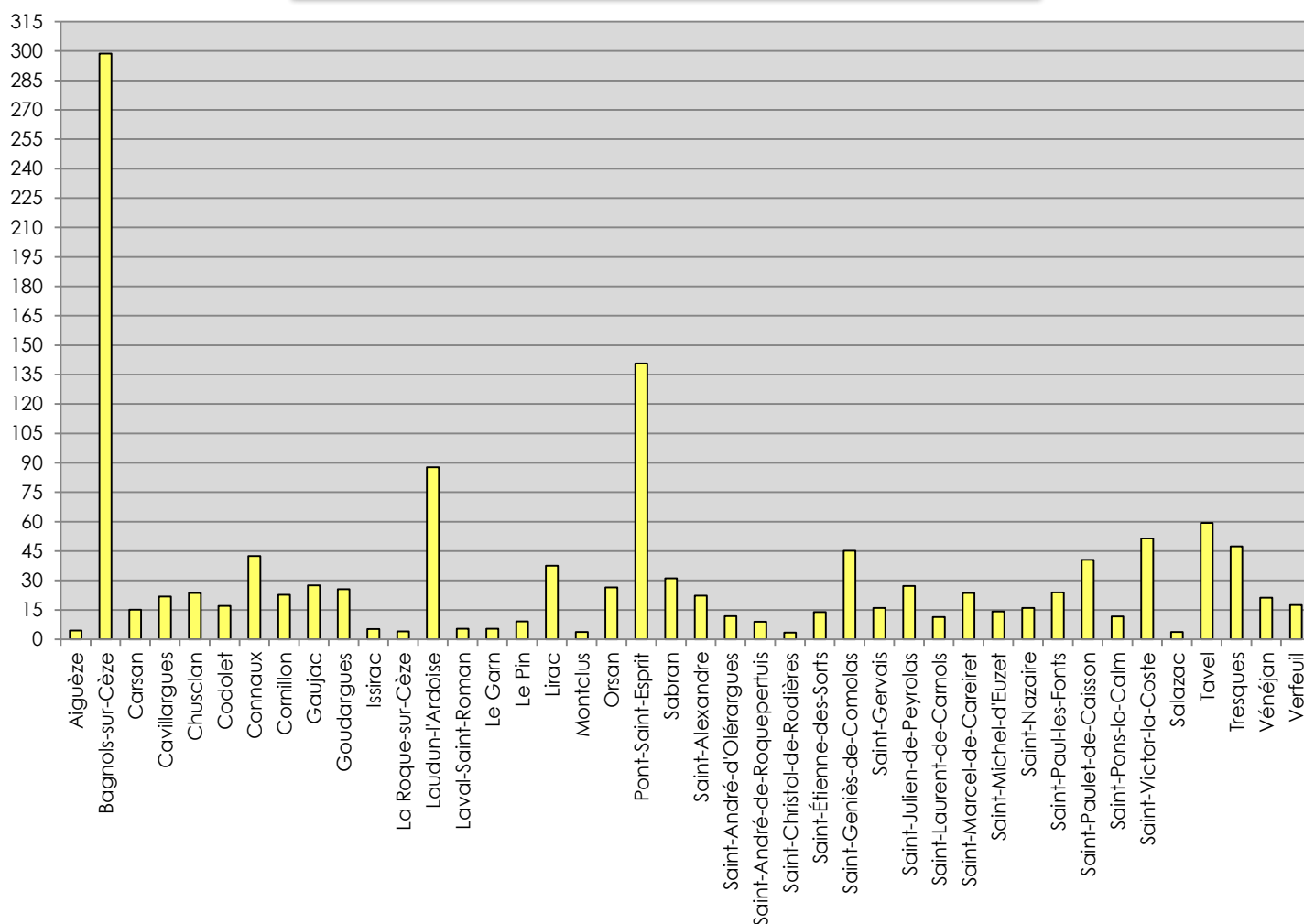


## 2.2. Les emballages ménagers recyclables (hors verre)

La collecte des emballages se fait en porte en porte, en utilisant comme équipement le sac jaune d'un volume de 100 litres ou les bacs individuels / collectifs.

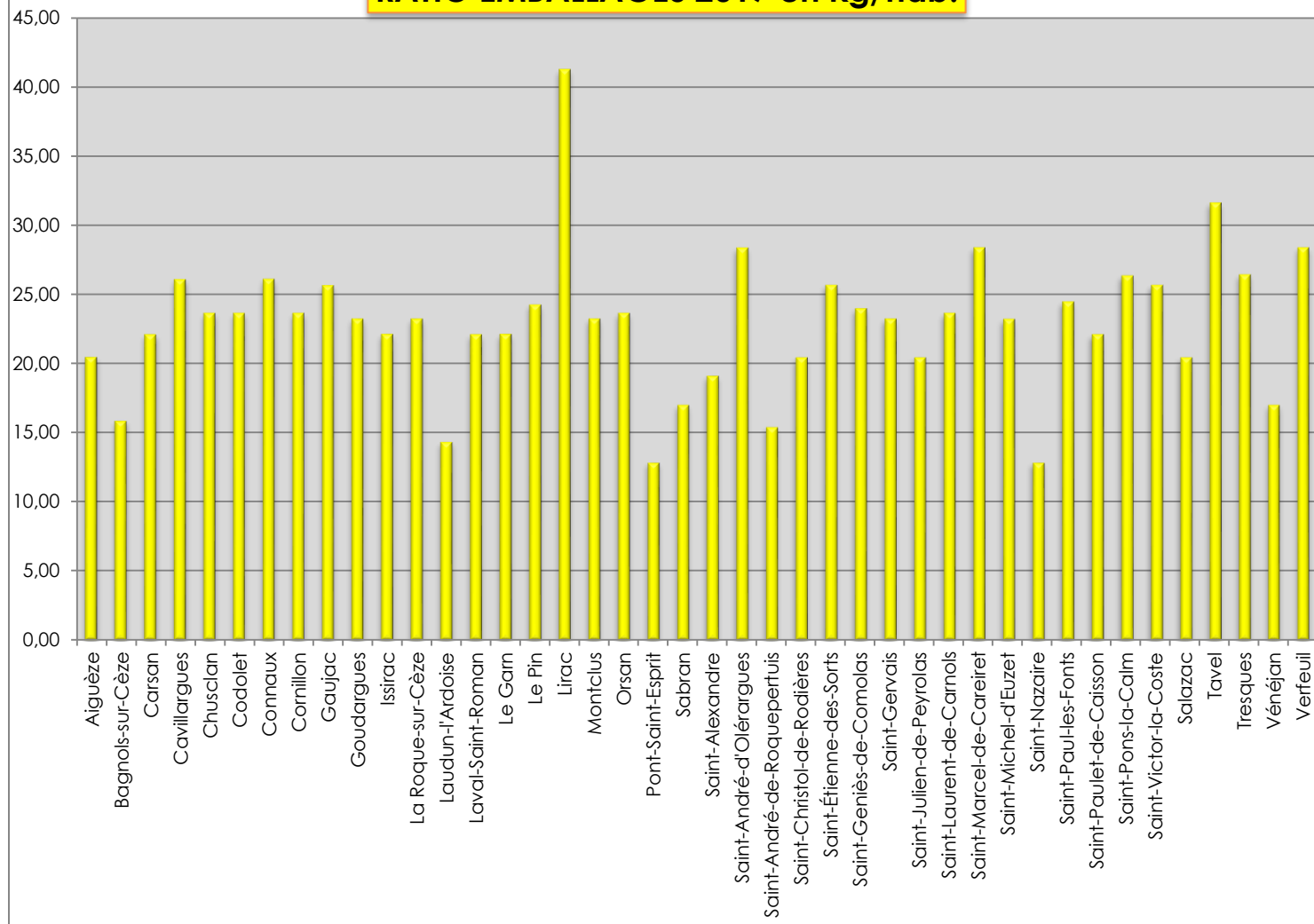
Le tonnage collecté en 2017 est de 1 637 tonnes, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2016 (1 452 tonnes). Sont présentés ci-dessous les tonnages d'emballages par commune en 2017 :

## TONNAGES TRI SELECTIF 2017 PAR COMMUNE



Le tonnage entrant des emballages augmente de façon significative (185 tonnes soit l'équivalent de 36 semi FMA de 90 m3), car on se trouve sur une année complète d'expérimentation avec les nouvelles consignes de tri. Le transfert se confirme pour les emballages plastiques se trouvant auparavant dans les refus et passant aujourd'hui dans les filières de recyclage. Néanmoins, la qualité du gisement a tendance à se dégrader avec une augmentation du taux de refus atteignant 21,9 %

Le ratio de collecte pour les emballages entrants (avec refus) est 22.4 kg/hab.an pour 2017, soit une hausse de 8 % par rapport à 2016 (20.7 kg/hab.an). Comme les années précédentes, les secteurs de Garrigues actives, Lirac / Tavel et Val de Tave présentent de très bonnes performances, dues au mode de collecte en sacs jaunes. Le ratio de collecte sortant (sans refus atteint 17,5 kg/hab.an sachant que celui du Gard est de 18 kg/hab.an.

**RATIO EMBALLAGES 2017 en kg/hab.****2.3. Le coût de la collecte des OMR et des emballages**

La totalité du service est assurée par des prestataires privés en 2017. Le montant par prestataire ainsi que le montant total sont les suivants :

	Montant TTC
Prestation Nicollin	2 008 331 €
Prestation Suez	657 490 €
Prestation Véolia	384 283 €
Total des prestations « collecte des OMR et des emballages »	3 050 105 €

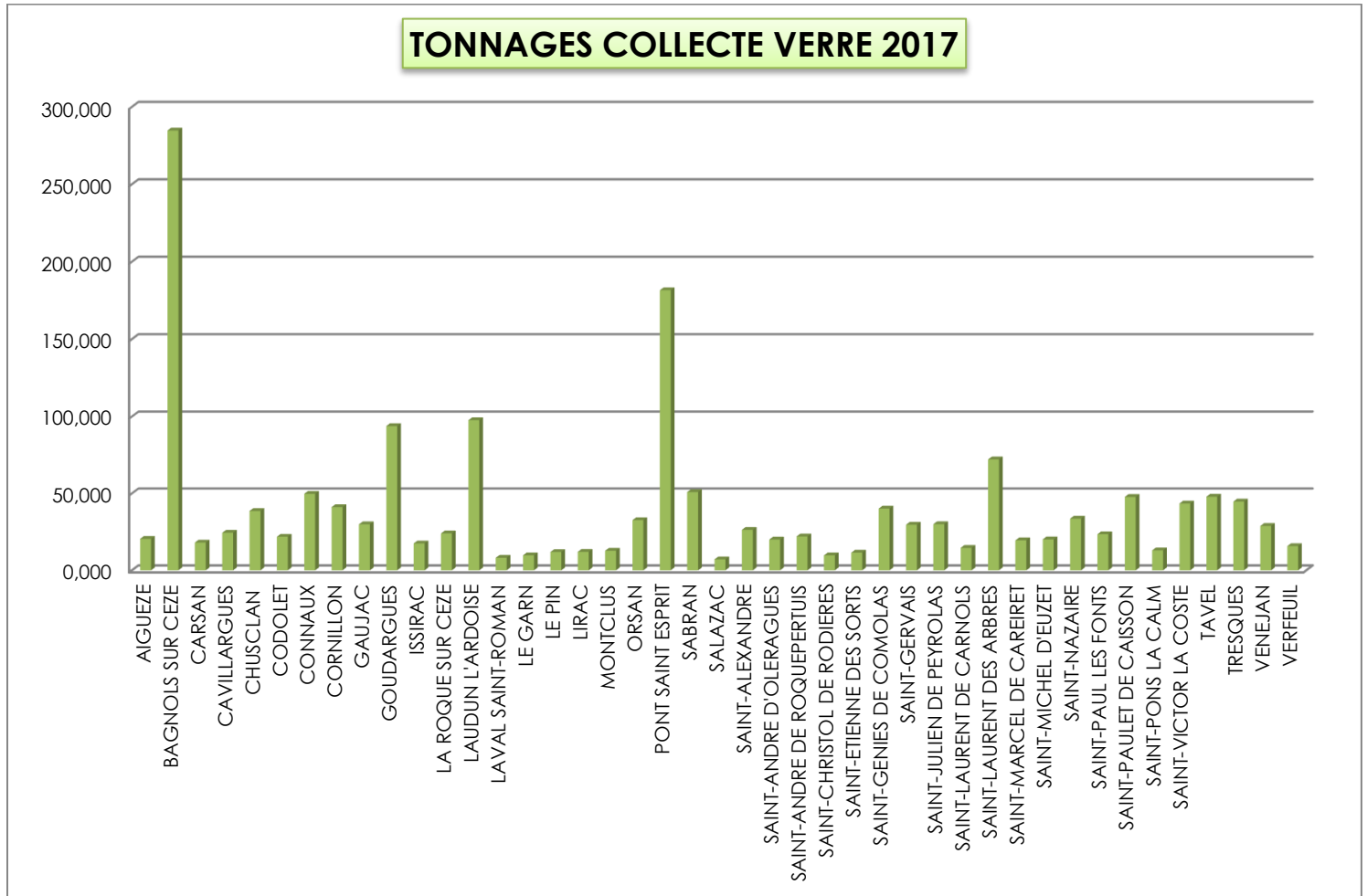
Le coût à l'habitant de la collecte des OMR et des emballages est de **41,7 € / an.**

### 3. La collecte du verre

Le verre est exclusivement collecté en apport volontaire par colonnes aériennes ou semi enterrées (Bagnols-sur-Cèze) d'un volume de 3 à 4 m<sup>3</sup>. La société VIAL assure le vidage de ces équipements le territoire et transfère ce flux jusqu'à la Verrerie du Languedoc (Vergèze).

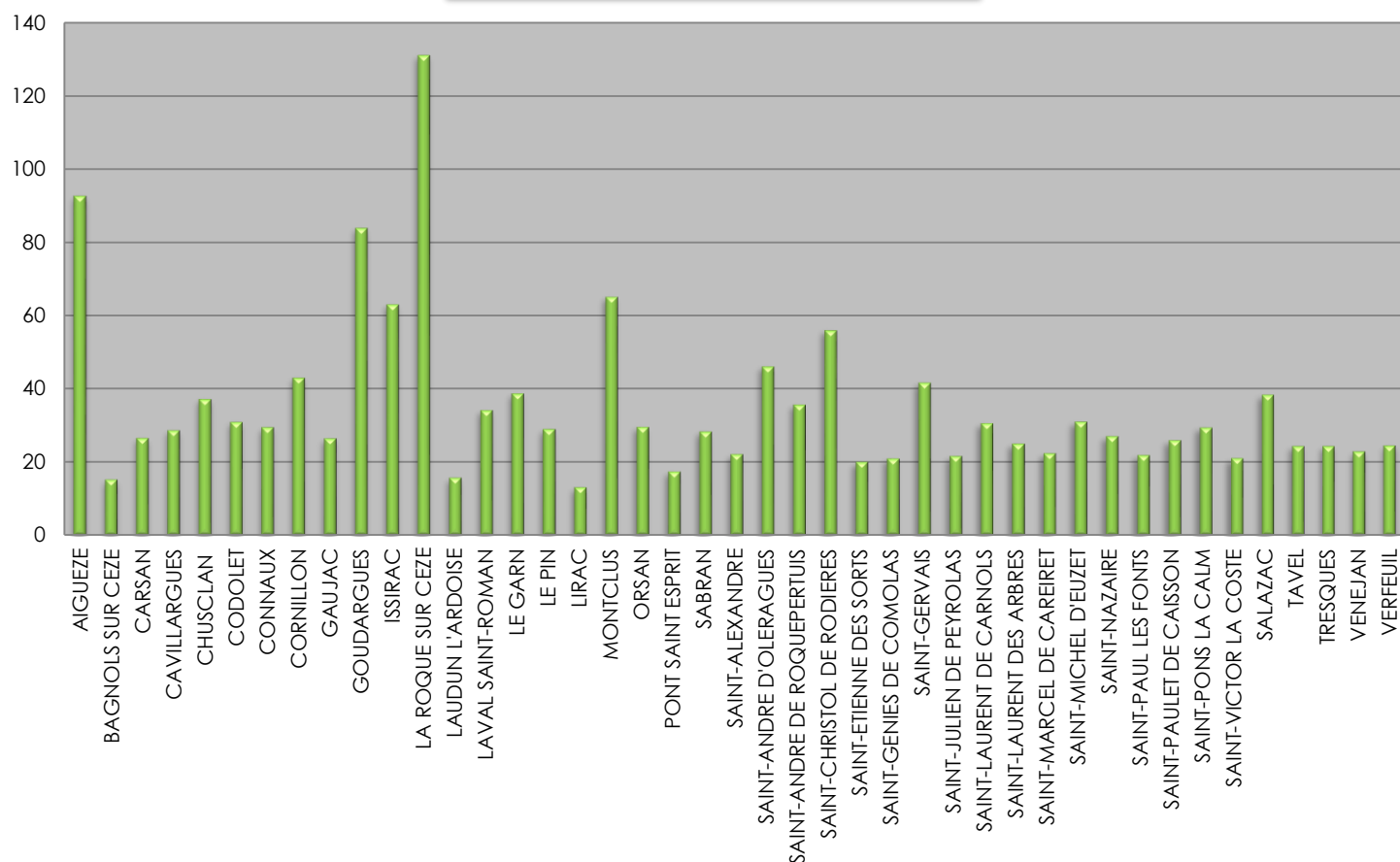
#### 3.1. Les résultats de la collecte du verre

Le tonnage en 2017 est de 1 701 tonnes, soit une augmentation de 9.5 % par rapport à 2016 (1 553 tonnes). Le territoire connaît sa 1<sup>ère</sup> année de hausse concernant ce flux valorisable. La répartition du tonnage par commune est la suivante :



En terme de performance, le ratio de collecte est de 30 kg/hab.an (incluant le tonnage capté en déchetteries), alors que le ratio départemental s'élève à 29 kg/hab.an. Ce résultat est encourageant mais des progrès restent à réaliser. Le remplacement des colonnes vétustes, une meilleure communication sur les emplacements, un lavage régulier des bornes permettront de capter des quantités de verre plus importantes.



**RATIO VERRE 2017 en kg/hab.**

Les communes touristiques (Aiguèze, Goudargues, La Roque sur Cèze) obtiennent d'excellentes performances avec un ratio supérieur à 80 kg/hab.an.

### 3.2. Le coût de la collecte du verre

Le coût de la collecte du verre est de 61 590 € TTC soit 36,2 € TTC / tonne et 0,84 € / habitant.

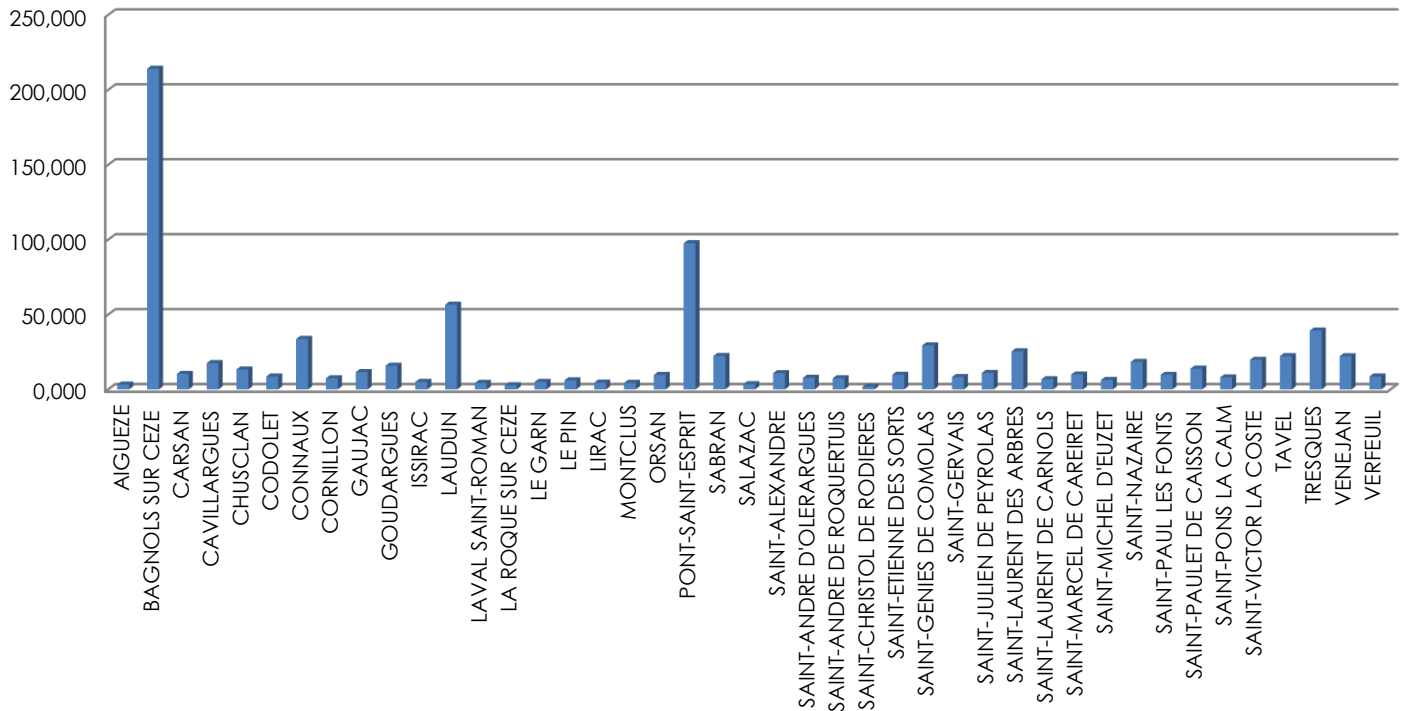
## 4. La collecte des papiers graphiques

Comme pour le verre, les papiers graphiques sont collectés en apport volontaire par colonnes aériennes ou semi enterrées. La société Paprec effectue le vidage de ces équipements pour l'amener jusqu'au centre de tri de Pujaut où le produit est conditionné pour les sociétés papetières.

### 4.1. Les résultats de la collecte du papier.

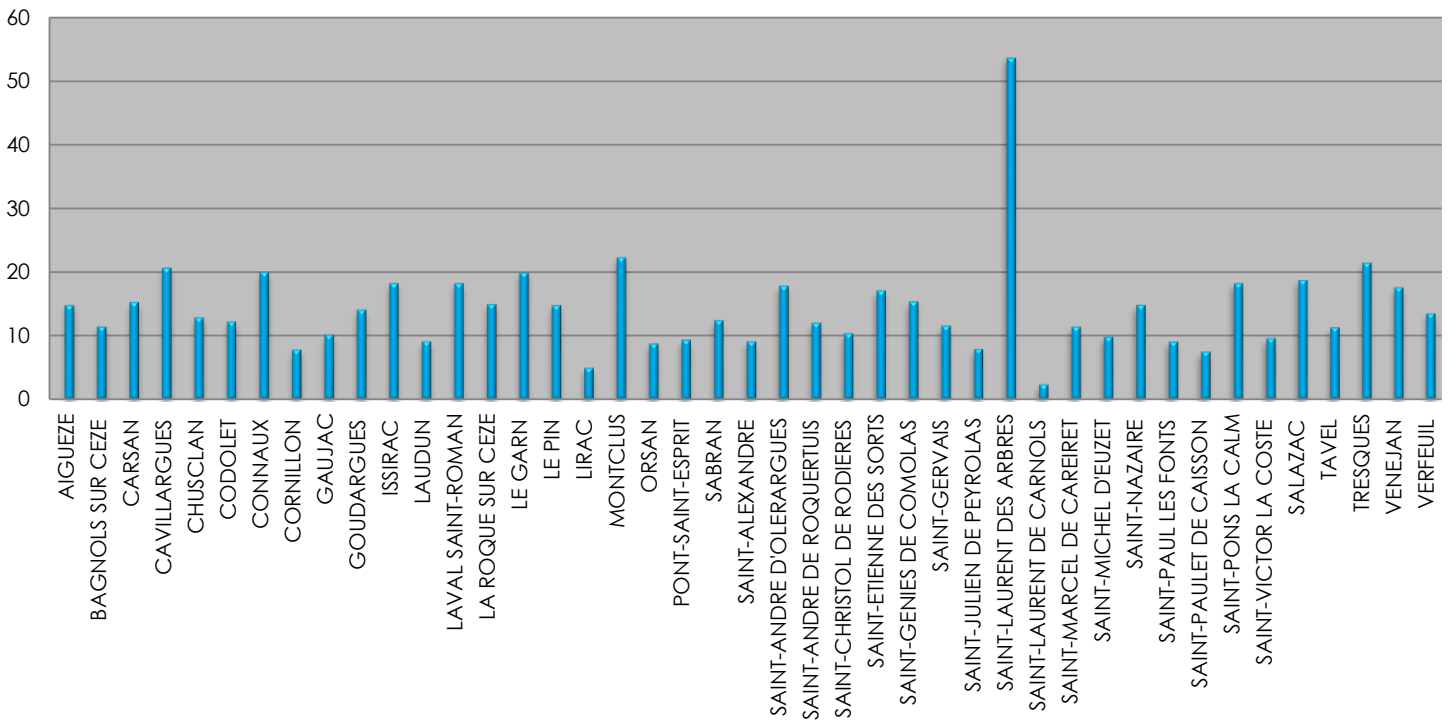
Le tonnage 2017 est de 854 tonnes, soit un résultat stable par rapport à 2016. Malgré une baisse de la performance nationale, le gisement capté est constant sur le territoire de l'Agglomération. Le démarrage en 2018 de l'appel à projets Ecofolio visant à densifier le parc de colonnes devrait permettre d'augmenter les résultats pour les papiers graphiques. La répartition par commune est la suivante :

## TONNAGES COLLECTE PAPIER 2017



Le ratio de collecte sur le territoire de l'agglomération est de 11,7 kg/hab.an. Celui atteint 13,6 kg/hab.an avec les papiers se trouvant dans les bacs ou sacs jaunes, et captés au centre de tri. Le ratio du Gard est de 19 kg/hab.an.

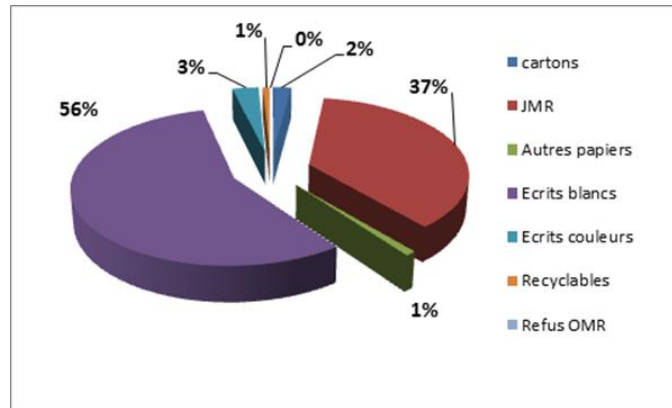
## RATIO PAPIER 2017 en kg/hab.



Les ratios supérieurs à 20 kg/hab.an se situent sur le secteur de Val de Tave.

L'Agglomération a terminé sa 1<sup>ère</sup> année d'expérimentation avec les résultats techniques suivants :

- Taux de présentation des bacs bleus :
  - 50 à 90 % en zone urbaine ;
  - 30 à 60 % en zone rurale.
- Taux de remplissage des bacs :
  - 24 à 35 % en zone urbaine ;
  - 29 à 46 % en zone rurale ;
- Quantitatif : 30 tonnes sur 1 an d'expérimentation ;
- Qualitatif : bonne qualité du produit avec majorité d'écrits blancs.



Le changement de prestataire de collecte est intervenu au T4 2017.

#### 4.2. Le coût de la collecte du papier.

Le montant de la collecte du papier pour l'ensemble du territoire est de 38 495 € TTC, soit 45,1 € TTC / tonne et 0.53 € TTC / hab.an.

### 5. La pré-collecte.

Par pré-collecte, nous entendons la fourniture de contenants pour la collecte : les colonnes aériennes papier et verre, les bacs pour OM et tri et les sacs jaunes. Cette compétence se divise en trois axes :

- La fourniture de contenants de collecte ;
- La maintenance des équipements de collecte ;
- Le lavage des contenants de collecte.

#### 5.1. La fourniture de contenants de collecte.

La fourniture de contenants de collecte s'élève à :

- 98 605 € TTC pour les bacs (fournisseur : Contenur) et colonnes (fournisseur : Plastic Omnium) ;
- 45 864 € TTC pour les sacs jaune (fournisseur : Interpack).

#### 5.2. La maintenance des bacs.

Les coûts de maintenance sont :

- Bacs OM et tri : 104 840 € TTC.

#### 5.3. Le lavage des bacs.

Les coûts de lavage sont :

- Bacs OM et tri : 56 439 € TTC.

Pour rappel, deux campagnes de lavages sont réalisées dans l'année.

## 5.4. Inventaire des équipements

La campagne d'inventaire s'est terminée en 2017, permettant d'avoir la liste avec géolocalisation des bacs collectifs OM et emballages, et des colonnes verre, papiers et textiles.

### Conclusion :

Les résultats de la collecte des ordures ménagères et assimilés sont les suivants pour 2017 :

Flux	Tonnage	Ecart / 2016
OMR	19 805 tonnes	- 0,5 %
Emballages	1 637 tonnes	+ 13 %
Verre	1 701 tonnes	+ 9,5 %
Papiers Graphiques	854 tonnes	=
<b>Total OMA</b>	<b>23 997 tonnes</b>	<b>+ 0,91 %</b>

Avec une baisse des ordures ménagères pour la 3<sup>ème</sup> année consécutives, l'Agglomération poursuit ses efforts sur la diminution des déchets. Mais les actions de prévention (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire...) et les extensions de tri ne suffiront pas à atteindre les objectifs ambitieux de la Loi Transition Energétique. La Tarification incitative fait partie de ces leviers intéressants pour obtenir de tels résultats. En conséquence, les conclusions de l'étude de faisabilité sur la TI permettront de donner les axes de travail, spécifiques à notre territoire.

Concernant la collecte du verre et des papiers, l'optimisation du parc doit continuer en 2018 afin de faciliter le geste du tri pour les habitants. Le remplacement des vieilles colonnes métalliques et la densification des bornes papiers (appel à projets Ecofolio avec l'installation de 45 colonnes) sont des actions à engager dès l'année prochaine.

COMMUNES	POPULATION	TONNAGES 2017			
		OM	TRI SELECTIF	PAPIER	VERRRE
Aiguèze	220	45,50	5,05	3,26	20,42
Bagnols-sur-Cèze	18 633	6770,30	322,64	214,01	284,72
Carsan	675	139,60	18,45	10,36	18,02
Cavillargues	847	157,18	23,48	17,56	24,42
Chusclan	1 031	226,19	28,00	13,31	38,56
Codolet	702	154,02	19,06	8,62	21,81
Connaux	1 676	309,59	46,25	33,69	49,72
Cornillon	949	215,30	25,77	7,42	41,08
Gaujac	1 126	206,26	30,81	11,52	29,92

<b>Goudargues</b>	116	388,15	31,13	15,77	93,80
Issirac	276	57,08	7,54	5,05	17,45
<b>La Roque-sur-Cèze</b>	183	63,20	5,07	2,74	24,00
Laudun-l'Ardoise	6 180	1470,98	112,80	56,57	97,64
<b>Laval-Saint-Roman</b>	237	49,01	6,48	4,34	8,14
Le Garn	250	51,70	6,83	4,99	9,73
<b>Le Pin</b>	408	73,21	10,94	6,06	11,88
Lirac	911	214,55	37,27	4,53	11,99
<b>Montclus</b>	195	62,12	4,98	4,37	12,72
Orsan	1 096	240,45	29,76	9,67	32,59
<b>Pont-Saint-Esprit</b>	10 392	3655,24	171,64	97,59	181,56
Sabran	1 789	405,87	51,86	22,32	50,86
<b>Saint-Alexandre</b>	1 179	188,20	15,84	10,77	26,30
Saint-André-d'Olérargues	431	81,13	11,95	7,71	19,97
<b>Saint-André-de-Roquepertuis</b>	614	115,58	13,08	7,40	22,01
Saint-Christol-de-Rodières	173	45,55	3,97	1,80	9,71
<b>Saint-Étienne-des-Sorts</b>	570	104,23	17,73	9,79	11,48
Saint-Geniès-de-Comolas	1 902	271,41	38,59	29,37	40,14
<b>Saint-Gervais</b>	707	244,55	19,61	8,23	29,65
Saint-Julien-de-Peyrolas	1 378	362,84	31,62	10,95	30,01
<b>Saint-Laurent-de-Carnols</b>	473	107,31	12,83	6,75	14,57
Saint-Laurent des arbres	2 863	504,31	99,93	25,41	72,13
<b>Saint-Marcel-de-Careiret</b>	865	162,82	24,00	9,94	19,49
Saint-Michel-d'Euzet	643	224,89	18,03	6,33	20,06
<b>Saint-Nazaire</b>	1 235	280,18	20,40	18,36	33,58
Saint-Paul-les-Fonts	1 065	195,22	29,16	9,70	23,45
<b>Saint-Paulet-de-Caisson</b>	1 830	378,45	50,02	13,84	47,71
Saint-Pons-la-Calm	438	81,80	12,22	8,02	12,97
<b>Saint-Victor-la-Coste</b>	2 051	375,05	49,39	19,76	43,40
Salzac	184	48,45	4,22	3,46	7,10
<b>Tavel</b>	1 952	417,62	63,90	22,21	47,84
Tresques	1 823	339,99	50,79	39,23	44,69
<b>Vénéjan</b>	1 253	200,02	36,32	22,13	28,84
Verfeuil	638	120,09	17,69	8,64	15,74
<b>TOTAL</b>	<b>73 159</b>	<b>19805,19</b>	<b>1637,10</b>	<b>853,55</b>	<b>1701,87</b>

COMMUNES	POPULATION	RATIO EN KG/HAB.	
		OM	TRI
Aiguèze	220	206,82	22,95
<b>Bagnols-sur-Cèze</b>	18633	363,35	17,32
Carsan	675	206,81	27,33
<b>Cavillargues</b>	847	185,57	27,72
Chusclan	1031	219,39	27,16
<b>Codolet</b>	702	219,40	27,15
Connaux	1676	184,72	27,60
<b>Cornillon</b>	949	226,87	27,15
Gaujac	1126	183,18	27,36
<b>Goudargues</b>	1116	347,80	27,89
Issirac	276	206,81	27,32
<b>La Roque-sur-Cèze</b>	183	345,36	27,70

Laudun l'Ardoise	6180	238,02	18,25
Laval-Saint-Roman	237	206,79	27,34
Le Garn	250	206,80	27,32
Le Pin	408	179,44	26,81
Lirac	911	235,51	40,91
Montclus	195	318,56	25,54
Orsan	1096	219,39	27,15
Pont-Saint-Esprit	10392	351,74	16,52
Sabran	1789	226,87	28,99
Saint-Alexandre	1179	159,63	13,44
Saint-André-d'Olérargues	431	188,24	27,73
Saint-André-de-Roquepertuis	614	188,24	21,30
Saint-Christol-de-Rodières	173	263,29	22,95
Saint-Étienne-des-Sorts	570	182,86	31,11
Saint-Geniès-de-Comolas	1902	142,70	20,29
Saint-Gervais	707	345,90	27,74
Saint-Julien-de-Peyrolas	1378	263,31	22,95
Saint-Laurent-de-Carnols	473	226,87	27,12
Saint-Laurent des arbres	2863	176,15	34,91
Saint-Marcel-de-Careiret	865	188,23	27,75
Saint-Michel-d'Euzet	643	349,75	28,04
Saint-Nazaire	1235	226,87	16,52
Saint-Paul-les-Fonts	1065	183,31	27,38
Saint-Paulet-de-Caisson	1830	206,80	27,33
Saint-Pons-la-Calm	438	186,76	27,90
Saint-Victor-la-Coste	2051	182,86	24,08
Salazac	184	263,32	22,93
Tavel	1952	213,94	32,74
Tresques	1823	186,50	27,86
Vénéjan	1253	159,63	28,99
Verfeuil	638	188,23	27,73
<b>TOTAL</b>	<b>73159</b>	<b>270,71</b>	<b>22,38</b>

L'année 2018 sera également marquée par le lancement de l'appel d'offres pour la prestation de collecte des OM et des emballages.